



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Code de l'environnement et notamment l'article R.122-2
code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-57

Enquête publique menée en application des articles L.123-1 et suivants, R.123-1
et suivants du code de l'environnement

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ouvert à la mairie de BALAN

**du lundi 15 février 2021 à partir de 9h au mercredi 17 mars 2021 jusqu'à
12h**

dans la cadre de l'enquête publique préalable à :

**la délivrance du permis de construire en vue de l'implantation d'un parc
photovoltaïque au sol à BALAN, lieu dit « Trize »**

Projet porté par la société CORFU SOLAIRE

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2021

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Gérard DEVERCHERE,

soussigné, a ouvert le présent registre d'enquête publique destiné à recevoir du **lundi 15 février 2021 à partir de 9h au mercredi 17 mars 2021 jusqu'à 12h inclus**, les jours ouvrables (sauf jours fériés) et pendant les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de BALAN, les observations des personnes intéressées par la demande de la société CORFU SOLAIRE, en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, lieu dit « Trize ».

À BALAN, le 15 février 2021
Le commissaire-enquêteur,

Le Commissaire enquêteur
Gérard DEVERCHERE

cachet de la mairie

N°	NOM ET PRENOM	OBSERVATIONS
		Je certifie que le dossier d'enquête publique est complet.
		1 ^{ère} permanence 15 février 2021 de 9h à 12h
		Le Commissaire enquêteur Gérard DEVERCHERE
n° 1	TESSIER Pascal	Nombre de panneaux incobérents dans les documents (8522 vs 9408) Production annuelle estimée \rightarrow 3,5 MWe produisant environ 4,7 GWh et au 6,7 MWh... Problème d'unités à corriger.
n° 2	FERREUL Hervé	Comment éviter que les rejets, repousses de végétaux ? Y a-t-il un aménagement spécifique ?
		2 ^{ème} permanence 26 février de 15h à 17h
		Je certifie que le dossier d'enquête publique est complet
		Le Commissaire enquêteur Gérard DEVERCHERE
		3 ^{ème} permanence 6 mars 2021 de 9h à 12h.
		Je certifie que le dossier d'enquête publique est complet
		Le Commissaire enquêteur Gérard DEVERCHERE

N°	NOM ET PRENOM	OBSERVATIONS
4 ^{ème}	permanence	le 17 mars 2021 de 9h à 12h Je certifie que le dossier d'enquête est complet.
		<p style="text-align: right;">Le Commissaire enquêteur Gérard DEVERCHERE</p>
n°3	Peyrière, PINON Claude	CASEO BALAN
		<p>Je suis en exploitation sur 5000 m² environ ce terrain me sert de point de vente de plantes. j'ai un plan de deux ans pour mettre en état et aménager le point de vente.</p> <p>Je demande un délai pour démerger le point de vente fin décembre 2021 à Noël 2022.</p> <p>Suite au covid 2020 j'ai été interdit de vendre les plantes.</p> <p>Suite au plan de mare je dois demander une partie de mon terrain en bordure.</p> <p>J'aimerais une réserve sur le fruit de transformation et des ondes.</p> <p>Il est dommage de détruire la végétation une quarantaine d'années mûres dont la pie grise grise occidentale curard (présent tout les soirs) l'aubert zizi etc.</p>

L'heure fixée pour la clôture de l'enquête publique étant arrivée

Je soussigné M. Gérard DEVERCHERE, commissaire-enquêteur

- a annexé au présent registre d'enquête observations reçues sur des feuilles
séparées, numérotées de à (1)

- a annexé au présent registre d'enquête 1 observations ~~reçues~~ par mail

- a clos le présent registre d'enquête contenant :

5 - observations consignées et ~~observations (1)~~
~~- ne contenant aucune observation (1)~~

à BALAN, le 17 mars 2020
Le commissaire-enquêteur


Le Commissaire enquêteur
Gérard DEVERCHERE

cachet de la mairie

(1) Rayer la mention inutile

Objet: TR: travaux centrale photovoltaïque Balan
De: "Marius MICHENAUD" <m.michenaud@corfu-solaire.com>
Envoyé: 08/02/2021 11:31:06
À: "Gerard Deverchere" <gdeverchere@gmail.com>;
Cc "PUBLILEGAL" <contact@publilegal.fr>; "infos@ville-balan.fr" <infos@ville-balan.fr>;



Pièces jointes : 2021 02 08 Fiche Robinier.pdf

M. Deverchère,

C'est la société Publilegal, en copie de cet e-mail, qui gère le registre dématérialisée. Je viens de les avoir au téléphone. Sauf demandes exceptionnelles, Publilegal le publie le jour du lancement de l'enquête publique (15 février pour notre cas). Mais si vous leur donnez votre feu vert, je vous confirme qu'ils peuvent le mettre en ligne dès aujourd'hui.

Concernant le deuxième point, il faut savoir qu'y a une forte présence de plantes exotiques envahissantes sur le site en question : Renouée du Japon, Solidage du Canada, Vigne vierge, Vergerettes, Robinier faux-acacia, Solidage géant, Robinier faux-acacia, Ailanthé, Bambou.

Pour anticiper les travaux de préparation du terrain, Corfu Solaire a proposé à la commune (propriétaire du terrain) de réaliser la coupe de l'une de ces espèces exotiques envahissantes : le robinier, dont l'emprise représente environ un tiers du foncier. Cette coupe a bien lieu entre septembre et fin février comme le prévoit la mesure de réduction n°3 de l'étude d'impact (p. 269). Si le PC est accordé, le dessouchage mécanique des robiniers en question sera effectuée entre septembre 2020 et février 2021, comme le prévoit l'étude d'impact.

Je reste disponible pour tout complément.

Cordialement,
Marius Michenaud
Corfu Solaire
06 29 51 65 24

De : FNE Ain Maxime Flamand <maxime.flamand@fne-aura.org>
Envoyé : lundi 8 février 2021 10:32
À : centralephotovoltaïque-balan@enquetepublique.net
Cc : infos@ville-balan.fr; Marius MICHENAUD <m.michenaud@corfu-solaire.com>
Objet : travaux centrale photovoltaïque Balan

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous constatons avec regret que le dossier soumis à enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol porté par l'entreprise Corfu Solaire à Balan n'est pas en ligne, contrairement à ce que le site de la préfecture indique <http://www.ain.gouv.fr/centrale-photovolotaique-au-sol-balan-lieut-dit-a6501.html>.

De manière plus inquiétante, nos bénévoles nous ont informés que le terrain vient d'être déboisé, ce avant même que le public n'ait pu avoir accès au dossier d'enquête publique, et par conséquent avant même que le projet de centrale photovoltaïque n'ait été autorisé.

Cette manière de procéder nous paraît surprenante dans la mesure où la Mission Régionale de l'Autorité environnementale avait mis en évidence plusieurs lacunes de l'étude d'impact, en particulier un risque de sous-estimation de l'impact du projet sur la biodiversité, notamment les espèces protégées.

Nous souhaiterions donc recevoir dès que possible des informations sur les travaux déjà réalisés, ainsi que

sur l'utilité et l'intérêt que présente l'enquête publique aux yeux des porteurs du projet, dans la mesure où nous projections d'y participer.

Cordialement.

Pour FNE Ain,

--



Maxime FLAMAND

Juriste
FNE Ain



44 avenue de Jasseron
01 000 Bourg-en-Bresse
09 72 45 06 03
fne-aura.org/ain

Vous souhaitez soutenir notre action ? [Cliquez ici](#)



POUR SOUTENIR
FNE AIN

CLIQUEZ ICI !

VOS DONS SONT DÉDUCTIBLES À
66% DE VOS IMPÔTS